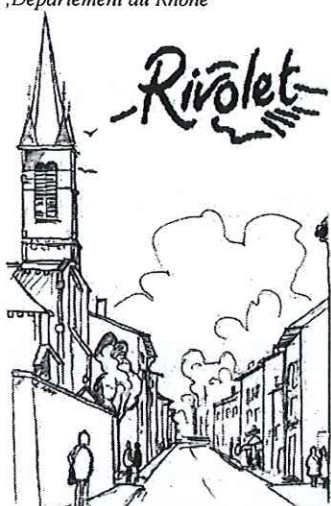




Mairie de RIVOLET

69640

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 MAI 2026

à 18h30

Présents : Vicky VALENCIN, Nathalie GOBET, Charles TETARD, Didier PUILLAT, Geneviève LAFFAY, Joël GORTAIS, Alexandra BOUCHARD, Richard DESIGAUX, Catherine BUTET, Yvan MOREIRA, Aurélie SANGOUARD, Pierrick LAFFAY, Joëlle RUBENS, Philippe BOUCHACOURD

Secrétaire de séance : Yvan MOREIRA

Le compte rendu du Conseil municipal du 23 avril 2026 est approuvé à l'unanimité des présents.

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'une délibération est ajoutée à l'ordre du jour. Celle-ci porte sur la création du comité des calamités agricoles ainsi que du comité du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Délibération n°5.

1. Délibération – Création du comité consultatif « embellissement rue des écoliers »

Cette délibération est reportée au prochain Conseil municipal

2. Délibération – Désignation du représentant de la commune au sein de la CLECT

La CLECT se réunit lors de tout transfert ou de toute restitution de compétence entre l'établissement public de coopération intercommunale et ses communes membres aux fins d'évaluer le transfert de charges correspondant. Dans ce cadre, la CLECT est chargée d'élaborer un rapport évaluant le coût net des charges transférées, qui doit être approuvé par les Conseils municipaux des communes membres dans des conditions de majorité renforcée.

Madame le Maire propose de désigner le représentant titulaire ainsi que son suppléant à Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées – CLECT (Délibération n°26-069).

Membre titulaire : Vicky VALENCIN

Membre suppléant : Aurélie SANGOUARD

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la composition proposée.

3. Délibération – Orientations et crédits ouverts au droit à la formation des membres du Conseil municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la composition proposée.

4. Délibération – Règles de présentation, d'examen et de fréquences des questions orales

Après présentation des modalités de présentation et d'examen des questions orales, ainsi que de leur fréquence, le Conseil municipal considère que les éléments communiqués sont insuffisants. En conséquence, il décide de reporter l'examen de cette délibération à une prochaine séance du Conseil municipal.

5. Création des comités « calamités agricoles » et « Centre Communal d'Action Sociale » (CCAS)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la composition proposée.

6. Informations et questions diverses

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'une séance obligatoire se tiendra le 5 juin 2026 à 8 heures afin de procéder à la désignation des délégués et suppléants appelés à participer à l'élection des sénateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.